

## *Économies d'énergie et énergies renouvelables les aides sur le département du Maine et Loire*

Des communes ou communautés de communes offrent des aides aux particuliers qui font des travaux en faveur des économies d'énergie et liés à des énergies renouvelables.

Remarques : d'autres communes peuvent attribuer des aides mais nous n'avons pas un recensement complet des aides existantes; n'hésitez pas à contacter votre mairie !

<b>Collectivité ou commune(s)</b>	<b>Travaux</b>	<b>Montant en euros</b>	<b>Conditions</b>	<b>Coordonnées</b>
Département 49	Chauffe-eau solaire (CESI)	750	Ressources inférieures au plafond PAS logements neufs : niveau énergétique classe B	Service habitat et cohésion sociale Dossier à demander <b>avant travaux</b> au 02 41 18 80 70
	Chauffage et eau chaude solaire (SSC)	1500	Logements anciens : gain énergétique de 40 kWh/m <sup>2</sup> .an  logements neufs : niveau énergétique classe B	
	Pompes à chaleur géothermiques	50% du coût HT de la main d'œuvre. Plafond = 1500		
	Chaudière bois automatiques	2000		
	réalisation d'un bilan thermique simplifié	Aide forfaitaire cumulable de 150€	hors transaction immobilière	
Communauté d'agglomération Angers Loire Métropole	Solaire thermique (CESI + SSC)	600 si éligible au PTZ 500 si non éligible	les travaux non commencés et l'installation doit être agréée Qualisol.	02 41 05 50 00
Certaines communes d'Angers Loire Métropole proposent un complément de subvention pour le solaire thermique, la somme est directement versée par ALM, il n'y a pas de démarche particulière à effectuer.				
Commune de Saumur et communes associées :  Bagneux, Dampierre sur Loire, Saint Hilaire Saint Florent, Saint Lambert des Levées	Solaire thermique (CESI + SSC)	250	Propriétaires  montant de la subvention fixé à 5 % du montant total des travaux, dans la limite des sommes indiqués dans la colonne de gauche	Service énergie 02 41 83 31 23
	Solaire photovoltaïque	500		
	Aerothermie	250		
	Geothermie	500		
	Bois	250		
	Régulation Programmation	250		
	Micro-éolien	500		
	Isolation Matériaux naturels	500		

	Isolation Matériels Industriels	250		
Louroux-Béconnais	Exonération de taxe foncière pour les logements économes en énergie	Durée : 5 ans Taux d'exonération : 50%	Titulaires du label "bâtiment basse consommation énergétique", BBC 2005	02 41 77 41 87
Chalonnnes sur Loire		Durée : 5 ans taux d'exonération : 100%		02-41-74-10-81
<p>D'autres aides, sans liens avec l'énergie sont disponibles concernant l'habitat, pour plus d'informations contacter l'ADIL (Agence Départementale Information sur le Logement) 02 41 81 49 40</p>				

Document fourni par l'Espace Info Energie de Maine et Loire  
02 41 18 01 08  
Mis à jour mai 2010